

Réunion du 15 mai 2018

Le Syndicat des communes riveraines de la Risle s'est réuni mardi 15 mai 2018 à 19h00 à la Mairie d'Aube sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VERCRUYSE, Président du Syndicat.

Présents : M.FERET, Mmes HOLTZAPPEL, PRUNIER, MM. MASQUELIER, PREÉL (suppléant de Mme BOIS), MM.BATREL, GANDIN, SERRIERE, VERCRUYSE, Mme DURSUN, MM. COUSIN, LAMONTAGNE, Mme LEBRETON, MM. ROUAULT de COLIGNY, THOMPSON-COON.

Excusés avec pouvoir : M. DE LESQUEN a donné pouvoir à M.FERET, M.PAULHE a donné pouvoir à M.COUSIN.

Absents: MM.ROLAND, GORJU, BIGOT, VIRLOUVET, PINOT, GAULTIER, Mme SIMONARD

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Mme HOLTZAPPEL a été nommée secrétaire de séance.

Madame Mainvoille, Présidente de l'Association des riverains de la Risle, a assisté à la réunion.

Présentation du nouveau projet de statuts

La Préfecture d'Alençon et la Sous-préfecture de Mortagne ont souhaité modifier certains aspects techniques de rédaction afin d'aboutir à un projet qui satisfasse tous les acteurs. Ces changements ont été insérés dans ce nouveau projet de statuts.

En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve ces modifications.

Délibérations

➤ Adhésion des deux CdC au syndicat

La CdC des Pays de L'Aigle par délibération en date du 30/11/2017 et la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault par délibération en date du 11/04/2018 ont demandé leur adhésion au Syndicat de la Risle. En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical accepte ces 2 adhésions.

Suite de la procédure :

- 1 - Les CdC valident les demandes d'adhésion
- 2 - Les CdC valident le nouveau projet de statuts
- 3 - Les CdC désignent les nouveaux représentants
- 4 - Un arrêté préfectoral approuve les statuts
- 5 - Installation du nouveau Comité Syndical

➤ Restauration de la Continuité Ecologique (RCE)

➔ **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du Gué Fouché (Echauffour) et sollicitation des subventions**

3 cabinets ont répondu à l'Appel d'Offres :

Candidat	CE3E	DCI Environnement	Artélia
Prix global TTC	81 852 €	29 700 €	65 940 €
Note prix / 60	21,77	60,00	27,02
Note technique /40	26	30	29
Note finale	47,77	90	56,02

En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Attribue le marché au cabinet DCI Environnement pour un montant de 29 700 € TTC et sollicite l'Agence de l'Eau

- Sollicite l'Agence de l'Eau pour une aide à 100 % sur un montant de prestations estimé à 56 980 € (maîtrise d'œuvre = 29 700 € + si besoin étude topographique = 5 000 € + étude géotechnique = 15 000 € + Analyse de sol = 2 000 €)

→ Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau sur les projets du Moulin à papier (L'Aigle) et l'Ancienne Usine OrnePlastic (Saint Sulpice Sur Risle)

① Moulin à papier : missions topographique + travaux estimées à 55 000 € avec un taux de subvention évalué à 80 %

② Ancienne Usine Orneplastic : missions topographique + géotechnique + hydraulique estimées à 25 000 € aidées à 100 %

En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical sollicite l'aide de l'Agence de l'eau pour ces 2 projets au taux maximal.

➤ Sollicitation des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Orne pour les travaux du PPRE Risle

Une réunion publique a eu lieu à Sainte-Gauburge avec les propriétaires le 26 avril.

L'appel d'offres a été publié le 27 avril et concerne les actions prévues sur le Vauferment détaillées ci-après :

Type d'action	ml	U	Coût € ttc
Entretien de la végétation	916		8 110,7
Embâcles		43	4 800
Peupliers sur berges et arbres isolés	104		26 200
Gestion du Phytophtora	2 952		26 788
Restauration des berges	240		11 072
Recharge granulométrique	182		6 370
Équipement des prairies	3 595		45 120
Plantation de ripisylve	591		3 549
Gestion des espèces invasives	100		20 400
Arasement de seuil		8	3 900
Remplacement de buse		2	5 000
Pose de passerelles		4	7 500
Installation de dispositifs offset	20		1 200
Total	8 700	57	170 009

En délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical sollicite des subventions auprès du Département (10 %) et de l'Agence de l'Eau (80 %).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.